

Article 7 :

- Le présent arrêté est publié et affiché sur la commune et transmis à :
- ↳ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gaillon,
 - ↳ Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Gaillon,
 - ↳ Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Seine Eure,
 - ↳ Directeur des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération Seine Eure
 - ↳ L'entreprise TOFFOLUTTI SA
 - ↳ Madame la Directrice des Services Techniques Municipaux,
 - ↳ Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale.

Fait à LE VAL D'HAZEY, le 1^{er} juillet 2021.



Le Maire,

Philippe COLLAS.